Nations Unies A/HRC/17/20

Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Dix-septième session
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme

Note du secrétariat

Dans sa résolution 12/2, le Conseil des droits de l'homme a invité le Secrétaire-général à lui soumettre à sa quatorzième session, puis tous les ans conformément à son programme de travail, un rapport contenant une compilation et une analyse de tous renseignements disponibles, émanant de toutes sources appropriées, sur les représailles dont auraient été victimes les personnes visées au paragraphe 1 de la résolution, ainsi que des recommandations sur la manière de traiter la question des actes d'intimidation et de représailles. Pour des raisons techniques, le rapport sera présenté au Conseil à sa dix-huitième session, et non à sa dix-septième session.

GE.11-12458 (F) 150411 150411

Merci de recycler